



Retour CSEC 19 mai 2022

1. Approbation du PV du CSEC du 27 janvier 2022

Approuvé à l'unanimité.

2. Intervention du Président

Stock : Les difficultés sont persistantes, le président remercie à nouveau les équipes de prélèvement. La direction travaille sur un plan d'action à long termes pour accroître l'appareil de collecte et stabiliser les stocks notamment en termes d'emploi.

COVID : La situation sanitaire s'améliore, mais la vigilance reste de mise. L'absentéisme reste élevé mais il diminue petit à petit.

FFDSB : Visite d'Albi pour le congrès de la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole(FFDSB). Les membres de l'EFS largement représentés vont évoquer notamment l'impact de la crise sanitaire sur le tissu associatif, et les difficultés de prélèvement sur la filière plasma. Un nouveau président de la FFDSB sera nommé lors de ce congrès.

Présidentielles : L'EFS est en attente de la nomination des nouvelles autorités politiques. Une fois nommées, l'EFS ne manquera pas d'évoquer avec la nouvelle équipe, la nécessité d'améliorer les leviers d'attractivités à l'EFS notamment en termes de salaires, la sécurité sanitaire, les difficultés en termes d'autosuffisance quantitative mais aussi qualitative, et enfin les impacts liés à la révision des directives européennes relative au sang, tissu et cellules.

Départs : L'agent comptable principal, le directeur de la communication, et le contrôleur général quitteront l'EFS dans les semaines, mois à venir.

3. Information et consultation sur les PCA UPR

La direction présente le Plan de Continuité d'Activité national de l'Unité de Production de Réactif. Celui-ci précise comment maintenir l'activité en cas d'indisponibilité de téléphonie, de matériel, d'équipements, ou de défaillance de fournisseurs et/ou de prestataires. Or un PCA ne peut être complet sans la gestion des cas d'indisponibilités de personnels. Les élus ne participeront pas aux votes comme pour les autres PCA.

La direction : Sans avis rendu des membres du CSEC, la direction estime que l'avis est réputé rendu.

4. Consultation déploiement AMI (Assistance Mutualisée Informatique)

Lors de la présentation du projet AMI, les élus avaient fait remarquer que la plupart des cadres du SI étaient cadres autonomes et que cela poserait certainement problème de les astreindre à assurer la permanence du matin (à partir de 8h) où celle du soir (jusqu'à 17h30). Lors du retour d'expérience du déploiement d'AMI dans les régions pilotes, cette problématique a été évoquée et la direction nous a informé que les cadres étaient planifiés exceptionnellement pour assurer ces permanences.

Le jour du CSEC les élus apprennent qu'il a été dit au CSE du siège que les Organisations Syndicales cautionnaient la planification à 50% des cadres autonomes !

Les élus : Jamais cela n'a été le cas ! La planification des cadres autonomes est contraire à l'ANAT et au code du travail ! Les organisations syndicales préviennent : s'il le faut une action de grande ampleur au prud'homme sera envisagée pour revoir l'ensemble des contrats de travail des cadres autonomes qui sont aujourd'hui planifiés sur AMI ou dans le cadre des collectes TMC, et les repasser en contrat de cadres intégrés.

Direction : Il ne s'agit pas d'une planification mais d'une nécessité de présence sous forme de permanence, soit les cadres arrivent à 8h, soit ils restent jusqu'à 17h30.

Les élus relatent le fait que le CSE EFS Siège a été consulté avant le CSE central, ce qui constitue une fois de plus une entrave au bon fonctionnement des instances. Une motion est votée en séance pour permettre à la secrétaire de CSEC de pouvoir entamer des poursuites.

Le président F.Toujas après une suspension de séance nous informe qu'il rend nul et non avenue le vote fait en CSE siège.

Une nouvelle suspension de séance est demandée à l'initiative des élus. Après appel de l'avocate, il s'avère qu'un vote effectué en séance plénière ne peut être annulé sur simple décision du Président.

Reprise de la séance : les élus estimant qu'il y a bel et bien entrave, ne participeront pas au vote.

La direction estime que l'avis sur le déploiement d'AMI est donc rendu.

5. Consultation projet règlement intérieur national

Point reporté.

6. Information sur le bilan des entretiens professionnels

Rappel sur la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale : création de l'entretien professionnel obligatoire et de l'état des lieux des parcours professionnels. L'entreprise doit respecter 2 mesures sur 3 pour chaque salarié sur une période de 6 ans :

- Suivi d'une formation non obligatoire
- Certification professionnelle
- Progression salariale ou professionnelle.

Rappel sur la loi du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel vient compléter ce dispositif : Les salariés devront recevoir au moins une formation non obligatoire ou un abondement correctif sur leur CPF (Compte Personnel de Formation).

Bilan 2020 des entretiens de carrière :

- 4944 salariés étaient éligibles à ce dispositif,
- 92.2% d'entre eux ont bénéficié d'un état des lieux de leur parcours professionnel
- 382 salariés n'ont pas eu cet entretien, un versement correctif de 3000€ chacun a donc été versé sur leur CPF.

Au total ces versements représentent 1 146 000€, dont 912 000€ pour la seule région IDF.

Le bilan 2021 fait état de 102 000€ versé sur les CPF (dont 81 000€ pour IDF)

Les élus trouvent inadmissibles que de telles sommes soient déboursées pour non application des dispositifs légaux et demandent des explications à la direction.

La direction évoque des difficultés à la mise en place liée à l'absentéisme COVID, à un Turn-Over important sur les populations de managers chargés de ces entretiens, et au fait que les équipes à superviser soient plus grandes en IDF. La direction évoque également un défaut de traçabilité flagrant, puisque tous ces entretiens sont faits en version papier et que la DRH nationale est toujours en attente d'un outil informatique permettant de suivre le taux de réalisation de ces entretiens. Cette année un point sur ce sujet est fait avec les régions tous les trimestres.

Les élus constatent encore une fois l'échec d'un pilotage national dans les régions réfractaires et demandent à ce que les personnels concernés soient informés du provisionnement de leur compte CPF afin qu'ils puissent en faire bon usage.

7. Information sur la situation économique et financière 2022

Le cabinet Syndex présente son rapport sur le réalisé 2021.

Un focus est fait sur la situation des hôpitaux. Certains centre de soins affichent des retards de paiements allant jusqu'à plusieurs années. Le CHU de point à Pitres par exemple, doit à lui seul, plus de 10M€ à l'EFS, représentant environ 3 années d'impayées sur ses produits sanguins. Les créances de l'ensemble des centres hospitaliers s'élèvent à 20M€. Pour rappel l'EFS a du souscrire un prêt de 15M€ en 2021 pour mener à bien ses investissements.

Le président souligne qu'un gros travail avec les établissements de Soins a déjà été mené pour réduire les créances et la situation s'est déjà beaucoup améliorée même si beaucoup reste à faire.

Le niveau de trésorerie moyen hebdomadaire en 2021 s'élève à 64.4M€ (35.5M€ en 2018) avec un point le plus bas à 41M€ ce qui est bien au dessus des années précédentes. Malgré tout le cabinet Syndex reste pessimiste sur la situation financière de l'EFS. En effet la Capacité d'Autofinancement va encore se réduire en 2022 pouvant mener à mal les investissements prévus. De plus, au cours de ce premier trimestre, on observe une baisse de cessions de CGR de 3% par rapport au budget initial et les objectifs plasmas pour le LFB sont loin d'être atteints. Il est donc fort probable que l'EFS ait à verser de pénalités financières au LFB pour livraison de volumes insuffisants, celles-ci seraient de l'ordre de 1.6M€.

Le président rappelle qu'il y a eu par le passé beaucoup de projections financières désastreuses mais que l'EFS a toujours su faire face. Il prend pour exemple l'ouverture à la concurrence du plasma thérapeutique, et le changement de régime fiscal fin 2018. Pour la direction, la situation économique est saine malgré des difficultés fonctionnelles majeures. La sous réalisation du budget RH est une très mauvaise nouvelle. L'EFS a des besoins urgents en termes d'investissements, et d'attractivité salariale pour retrouver rapidement des capacités opérationnelles.

Une prime pouvoir d'achat est de nouveau demandée par les élus FO pour compenser la prime d'intéressement dérisoire versée le mois dernier alors même que la trésorerie de l'EFS n'a jamais été aussi élevée, ce qui est incompréhensible pour les salariés. Des mesures chocs doivent être prises pour stopper l'hémorragie du personnel !

Direction : Pas de réponse pour le moment.

PL LFB : En ce qui concerne l'augmentation du prix du PL d'aphérèse pour le LFB, elle n'est certes pas suffisante, mais c'est une première depuis des années.

Les élus : Peut-on « arrêter » de faire de l'aphérèse à l'EFS, comme ça a été fait en 2013 ?

La direction : Il est absolument stratégique de participer à l'effort de reconstruction de la filière de plasma pour fractionnement. L'état recapitalise fortement le LFB afin de retrouver sa souveraineté sanitaire. Le président rappelle que le marché des Médicaments Dérivés du Sang(MDS) est tendu et si l'EFS échoue, d'autres pourraient nous remplacer. Il y a actuellement un gros lobbying pour ouvrir la collecte de PL à d'autres entreprises. Aujourd'hui nous ne prélevons que 65% des nos objectif en PL.

Pour mieux faire il faut accélérer les recrutements, mais l'EFS ne pourra pas y parvenir sans être aidé.

Les élus demandent si les PL français, fractionner par le fractionneur italien serviront bien à fabriquer des MDS français ?

Le président : Je ne suis pas le PDG du LFB !

Aurora : Les élus alertent sur le fait qu'il n'y plus de back up en région depuis la mise en place des séparateurs Aurora et que des pannes récentes ont conduit à des annulations de rendez-vous de plasma.

La direction va étudier ce point.

Temps partiels subis : La direction a-t-elle proposé aux temps partiels subis d'augmenter leur temps de travail pour palier à la pénurie de personnel ?

DRH : Il y a peu de temps partiels subis, chaque demande d'augmentation de temps de travail fait l'objet d'une étude au cas par cas.

Focus sur les plaquettes : L'objectif de ratio pour les plaquettes est de 70% MCP issu de ST et 30% d'aphérèse. Ces Objectifs sont nationaux et doivent s'équilibrer entre les régions.

Les élus alertent la direction sur un risque de perte d'expertise en prélèvement de CPA par aphérèse dans les régions comme HFNO où le ratio est de 90% MCP 10% CPA d'aphérèse.

8. Consultation mutualisation de la taxe d'apprentissage / DOETH 2022

Taxe d'apprentissage :

Les élus : Concernant ce point de consultation sur la mutualisation de la taxe d'apprentissage, les élus du CSEC constatent, que plusieurs régions ont été consultées sur ce sujet, malgré l'organisation prévue au national, en respect de la nouvelle réglementation. Et donc pour être cohérents avec le cadencement des avis entre les CSE régionaux et le CSEC,

les élus du CSEC ne participeront pas au vote. Malgré tout, sur le fond les élus du CSEC sont satisfaits de cette répartition faite en région.

La direction estime l'avis rendu.

DOETH 2022 (Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés)

L'EFS enregistre un taux d'emploi de travailleur handicapé en 2021 de 6,84%. Les taux régionaux sont disparates, ils vont de plus de 10% pour les régions NVAQ et BRET à 5 et 6% pour les autres régions. L'EFS remplit ses obligations légales en matière d'emploi de travailleur handicapé (>5%).

9. Information sur le bilan des comptes du CSEC 2021

Reporté

10. Questions diverses

SAP Concur : les élus font part à la direction d'un certain nombre de dysfonctionnements de ce logiciel. Certains élus avaient fait leur réservation, mais celles-ci se sont trouvées annulées et ceux sans aucune alerte, faute de validation par le N+1 dans les temps impartis. D'autres n'ont pas pu se déplacer faute de places disponibles dans les hôtels ou dans les trains.

La direction : Globéo a connu quelques défaillances et l'on peut s'interroger sur la pertinence de maintenir un marché national avec un tel prestataire. Une réflexion est en cours pour aider à l'organisation des voyages : soit via du personnel en région ou pas pourquoi pas proposer un centre d'aide national aux voyageurs.

Les élus : il devient également urgent de revoir les barèmes de remboursement de logement et restauration pour se mettre en adéquation avec la flambée des prix.

Le Président : La revalorisation des barèmes de remboursement sera soumise au vote lors du Conseil d'Administration du 8 juillet 2022.

TMC Les élus demandent un point d'information au prochain CSEC sur les évolutions prévues par la direction sur le déploiement de la TMC, car il semblerait que le projet aille bien au-delà de ce qui a été soumis à consultation avec la possibilité d'intégrer les maisons du don dans le dispositif.

La direction acquiesce un point sera fait au prochain CSEC.